

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 8980-3:2013

Optique ophtalmique - Verres de lunettes finis non détournés - Partie 3: Spécifications relatives au facteur de transmission et méthodes d'essai (ISO

Augenoptik - Rohkantige fertige
Brillengläser - Teil 3:
Transmissionsanforderungen und
Prüfverfahren (ISO 8980-3:2013)

Ophthalmic optics - Uncut finished
spectacle lenses - Part 3: Transmittance
specifications and test methods (ISO
8980-3:2013)

10/2013

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8980-3:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8980-3:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 8980-3:2013
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 8980-3**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Octobre 2013

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 8980-3:2004

Version Française

Optique ophtalmique - Verres de lunettes finis non détourés -
Partie 3: Spécifications relatives au facteur de transmission et
méthodes d'essai (ISO 8980-3:2013, Version corrigée 2013-12-
01)

Augenoptik - Rohkantige fertige Brillengläser - Teil 3:
Transmissionsanforderungen und Prüfverfahren (ISO 8980-
3:2013)

Ophthalmic optics - Uncut finished spectacle lenses - Part
3: Transmittance specifications and test methods (ISO
8980-3:2013)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 septembre 2013.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles